



Publication le - 6⁴ MARS 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-007

L'an **deux mille vingt**, le **18 Février**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **10 février 2020**

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, Mme VATAN, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme LACOUR, M. MORAND, M. COIGNET, M. TAUPIN, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, Mr SICOT, Mme GRAILLOT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. FICHOT à M. FRIAUD, Mme LAROCHE à M. DAMBRINE, Mme ROBIN-CHAUVOT à Mme LACOUR, M. DUBOIS à Mme DUBOIS, M. REVERCHON à M. COIGNET, Mme POIRIER à M. MORAND, M. BENEDIT à Mme DESABRE jusqu'à son arrivée à 18h35.

Etaient absents : M. MOTTAIS

Monsieur DAMBRINE a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.*

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal....Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Monsieur Friaud, premier adjoint, expose que le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 est construit en tenant compte des dispositions financières prévues par la Loi de Finances

Ce Débat d'Orientation Budgétaire doit donc permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement financier de la Collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année.

L'analyse financière de la ville de Varennes-Vauzelles fait apparaître une épargne brute de 1 391 429.01 euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement va connaître une nouvelle fois une baisse de près de 35 000 euros par rapport à 2019 qui s'explique entre autres par la poursuite de la baisse de la population et de l'écrêtement subit depuis de nombreuses années.

La dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation pourraient également être impactées par une légère baisse dans leur attribution malgré une hausse de l'enveloppe Péréquation.

L'attribution de compensation versée par Nevers Agglomération est estimée à 1 360 100 euros pour tenir compte du transfert de charges liées au centre nautique, lesquelles ont été arrêtées à 428 500 euros par la CLECT.

La dotation de solidarité communautaire serait maintenue à hauteur de 263 000 euros.

Le produit des contributions directes perçues en 2019 s'est élevé à 3 999 930 euros.

En conservant les taux de fiscalité de 2019 et en appliquant le taux de variation des valeurs locatives fixé à +0.9 % pour la Taxe d'habitation et à +1.20 % pour les taxes foncières, il est proposé d'inscrire un produit global de 4 038 000 euros.

La réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la Taxe d'habitation entrera réellement en vigueur en 2021 avec le transfert de la Taxe départementale sur le foncier bâti aux communes.

Les principales recettes de fonctionnement sont estimées dans leur globalité à 8 588 200 euros, soit une baisse de 6.09 % (effet du transfert du centre nautique vers Nevers Agglomération, fin définitive de la perception de la taxe de séjour, baisse des loyers suite à la vente du café Pierrot...)

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 9 090 100 euros, soit 2.05 % de plus que l'an passé.

Cette hausse s'explique par la mise en place du plan mercredi, la poursuite de l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires, l'ouverture élargie de la halte-garderie, la réouverture de la médiathèque avec de nouvelles activités, les festivités des 100 ans de la Cité Jardin, une hausse de la contribution au SDIS...

Sur le plan des investissements, l'année 2020 pourrait permettre entre autres :

- De poursuivre les aménagements engagés tels que la mise en œuvre d'une étude d'opération de revitalisation du territoire, la réalisation de travaux chemin rural de Cheugny, la poursuite des travaux des vestiaires et du gymnase Delaune, la réhabilitation du terrain de foot sur le site des Wagons, la poursuite des études pour la réalisation d'une nouvelle caserne de Gendarmerie, un complément de mobilier et de matériel informatique liés à la médiathèque

- De répondre aux obligations légales de sécurité et d'environnement tels que la réalisation d'un géo-référencement des réseaux, la détection d'amiante sur les voiries, le renouvellement du contrat de rénovation de l'éclairage public...
- D'apporter un meilleur confort dans la mise en œuvre du travail quotidien des agents tels que le remplacement de chaises de bureaux, l'acquisition de nouveaux moyens techniques et de matériels spécifiques (logiciels, matériels informatiques, outillages, véhicules,...

Le programme d'investissement proposé pour 2020 représente un montant total de 3 292 800 euros dont la part des dépenses obligatoires représente 724 500 euros.

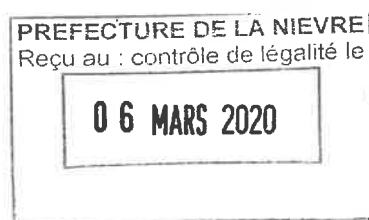
L'autofinancement qui s'élève à 2 292 000 euros et les recettes d'investissement permettent de couvrir suffisamment les dépenses d'investissement.

C'est pourquoi, Monsieur Friaud propose que le budget primitif de ne pas recourir à l'emprunt. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider la réalité et la tenue de ce débat.

Ce dossier a été examiné en Commission des Finances du 10 février dernier.

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 est adoptée à l'unanimité des élus présents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Varennes-Vauzelles, le 27/02/2020

Le Maire,

Isabelle BONNIGEL

